

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014 SUPERMOTARD



Moto-Club----- **MOTO CLUB DE NEVERS**
 N° d'affiliation ----- **0642**
 Date----- **24 et 25 MAI 2014 Karting circuit**
 Lieu ----- **Karting Circuit de Magny cours 58**
 N° d'épreuve FFM ----- **305**
 Organisateur technique ----- **MOREAU Régis**
 Adresse ----- **19 rue de L'Orangerie 58000 SAINT ELOI**
 e-mail----- **mcnevers@wanadoo.fr**
 Téléphone-----



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	DEL PON Jean Luc	Licence : 08362
Directeur de course adjoint -----	ROBERT Dominique	Licence : 080775
Délégué FFM (Président du Jury)-----	FOREST Jean Pierre	Licence : 010426
Membre du Jury -----	BELLANGER Alain	Licence : 03385
Membre du Jury -----	QUENTREC Gilbert	Licence : 219654
Commissaire technique responsable-----	MARTIN Jean Michel	Licence : 016659
Responsable du chronométrage -----	SENTOST Paulette	Licence : 022206
Responsable du parc coureurs-----	LEVEQUE Roger	Licence : 015682

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➤ Prestige S1

Age -----15 ans minimum
 Licences -----NCA / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée-----De 300cc à 750cc
 Plaques -----Numéro noir sur fond blanc

➤ S2

Age ----- 13 ans minimum en 125cc & 15 ans minimum pour les autres cylindrées
 Licences ----- NCA / NJ3 / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée----- A partir de 125cc 2T et 250cc 4T
 Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir (125cc) ou sur fond vert (250cc)

➤ Challenger

Age -----15 ans minimum
 Licences -----NCA
 Cylindrée-----De 250cc à 750cc
 Plaques -----Numéro noir sur fond blanc

➤ Superquader

Age ----- 15 ans minimum
 Licences ----- NCA / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée----- De 250cc à 450cc
 Plaques ----- Numéro blanc sur fond vert

➤ Supermotard Illimited (hors Championnat de France)

Age -----15 ans minimum
 Licences -----NCA / NCB / NJ / LAJ
 Cylindrée-----De 250cc à 750cc

Les engagements de la catégorie Supermotard Illimited sont gérés par le Club organisateur en accord avec le groupe de travail Supermotard.
 Tout pilote mineur devra être obligatoirement accompagné d'une personne représentant légale ou mandatée, titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP.

🏆 Primes d'arrivée :

Place	Prestige S1	S2	Superquader	Challenger	Place	Prestige S1	S2	Superquader	Place	Prestige S1	Superquader
1 ^{er}	400 €	120 €	150 €	100 €	6 ^{ème}	120 €	70 €	65 €	11 ^{ème}	75 €	40 €
2 ^{ème}	350 €	110 €	125 €	80 €	7 ^{ème}	110 €	60 €	60 €	12 ^{ème}	70 €	35 €
3 ^{ème}	300 €	100 €	100 €	60 €	8 ^{ème}	100 €	50 €	55 €	13 ^{ème}	60 €	30 €
4 ^{ème}	225 €	90 €	80 €	40 €	9 ^{ème}	90 €	40 €	50 €	14 ^{ème}	50 €	25 €
5 ^{ème}	180 €	80 €	75 €	20 €	10 ^{ème}	80 €	30 €	45 €	15 ^{ème}	40 €	20 €

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- **BERTRAND Patrick Licence 233251**

Nombre de secouristes ----- **12**

Nombre d'ambulance(s) ----- **2**

Hôpital le plus proche ----- **NEVERS**

Temps de trajet (en min) ----- **10mn**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ----- **Piste de Karting**

Adresse ----- **Circuit de Magny Cours 58470**

GPS - Latitude (Nord) ----- **46°51'47.96"**

GPS - Longitude (Est) ----- **3°09'28.62"**

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ----- **1400**

↳ Dont partie terre ----- **300**

↳ Dont partie asphalte ----- **1100**

Largeur minimum de la piste ----- **6**

Largeur de la grille ----- **10**

Longueur de la ligne droite de départ ----- **100**

Nombre de OCP* ----- **15**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité en essais ----- **45**

Capacité en manche ----- **32**

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 4 MARS 2014 	Date :	Date :
		Numéro :